

Réglement 2026

LA FOULÉE DES SACRES



REGLEMENT DE LA COURSE

La foulée des Sacres

By Mc Donald's

2026

1. ORGANISATEURS

La SCAP 18 (section course à pied des sapeurs-pompiers de Reims et d'autres villes du département), en étroite collaboration avec les services de la Ville de Reims.

2. DATE ET HORAIRE

Dimanche 14 juin 2026 à partir de **9h30**.

3. DEPART

Avenue Paul Marchandeaù à Reims

- **5 km** : 9h30
- **10 km** : 11h00

4. ARRIVEE

Avenue Paul Marchandeaù à Reims



Réglement 2026

LA
FOULÉE
DES  **SACRES**



5. PARCOURS

Course sur route se déroulant en milieu urbain sous forme de :

- 2 boucles de 5 km pour le format 10 km
- 1 seule boucle pour le 5 km.

6. PARTICIPATION

- La course de **5 km** est ouverte à partir de la catégorie **U16** (minimes, 2011-2012) avec signatures obligatoires des parents sur le bulletin d'inscription.
- La course de **10 km** est ouverte à partir de la catégorie **U18** (cadets, 2009-2010) avec signatures obligatoires des parents sur le bulletin d'inscription.

En raison du parcours empruntant quelques petites marches d'escaliers, la course n'est pas accessible aux catégories handisports. Le temps de la course sera limité à **1h** pour le 5 km et **1h30** pour le 10 km pour le classement et pour rendre la circulation libre.

7. RAVITAILLEMENTS

- **1er ravitaillement** : en eau et uniquement pour le 10 km, placé à mi-course.
- **2nd ravitaillement** : à l'arrivée.

8. CERTIFICAT MEDICAL

Les non licenciés à la FFA doivent obligatoirement fournir :

- PPS datant de moins de 3 mois ou un certificat médical, datant de moins d'un an le jour de la course (dimanche 14 juin 2026) portant la mention « apte à la pratique de la course à pied en compétition ».
- Pour les licenciés FFA : présenter leur licence à jour ou bien le PPS datant de moins de 3 mois.

9. SECOURS



Règlement 2026

LA
FOULÉE
DES  **SACRES**



Le dispositif prévisionnel de secours sera assuré par la protection civile

10. RESPONSABILITE MEDICALE

Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

11. DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera dans la cour du centre de secours des pompiers de Reims Marchandau, au 49 chaussée Bocquaine de Reims :

- **Mercredi 10 juin** : de 11h00 à 19h00
- **Samedi 13 juin** : de 13h30 à 18h00

Puis sur le parking de René Tys :

- **Dimanche 14 juin** : de 8h00 à 10h00

Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles (non fournies) et visible dans son intégralité.

12. RECOMPENSES

À partir de **12h30** sur le parking René Tys (présence obligatoire des lauréats pour obtenir la récompense) :

- **Sur le 5 km** : uniquement les 3 premiers au classement scratch (hommes et femmes).
- **Sur le 10 km** : les 3 premiers au classement scratch (hommes et femmes), non cumulable, ainsi que le/la premier(e) des catégories suivantes :
 - Cadet (2009-2010)
 - Junior (2007-2008)
 - Espoir (2004-2006)
 - Senior (1992-2003)
 - Master 0 (1987-1991)
 - Master 1 (1982-1986)



Règlement 2026

LA
FOULÉE
DES **SACRES**



- Master 2 (1977-1981)
- Master 3 (1972-1976)
- Master 4 (1967-1971)
- Master 5 (1962-1966)
- Master 6 (1957-1961)
- Master 7 (1952-1956)
- Master 8 (1947-1951)
- Master 9 (1942-1946)

13. RESULTATS ET PHOTOS

Ils seront consultables sur le site www.foulee-des-sacres.fr et sur la page Facebook "Foulée des Sacres By McDonald's" dès le surlendemain de la course.

14. RESTAURATION

Possibilité de se rafraîchir et de manger sur le stand de la SCAP 18 installé sur le parking de René Tys, ainsi qu'auprès de notre partenaire Champagne Charles HESTON.

15. PROPRETE

Les concurrents sont priés de ne pas abandonner leurs déchets (gels, papiers, gobelets) en dehors des zones prévues.

16. RESPONSABILITE

L'organisateur SCAP 18 décline toute responsabilité :



Règlement 2026

LA
FOULÉE
DES  **SACRES**



- En cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de la course.
- En cas d'accident que le coureur pourrait provoquer ou dont il serait victime.

17. ASSURANCE

Le comité organisateur a souscrit à une police d'assurance pour la manifestation sportive auprès de la GMF.

18. ACCEPTATION

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de celui-ci. Aucun remboursement ne sera effectué une fois l'inscription réalisée.

La Direction de course se réserve le droit d'annuler la compétition en cas de force majeure, de mise en danger des personnes ou pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, sans aucun remboursement des frais d'inscription ni d'indemnités quelconques, même après le départ de la course.

19. INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Inscription uniquement en ligne sur le site internet www.foulee-des-sacres.fr.

Prix jusqu'au 31 décembre 2025 :

- 5 km : 15 €
- 10 km : 20 €

Passé le 01 janvier 2026, le prix sera majoré de 2 € jusqu'au 14 mai :

- 5 km : 17 €
- 10 km : 22 €

Puis, du 14 mai au 10 juin, les inscriptions pour les 2 courses seront sous réserve de places disponibles à 20€ pour le 5km et 25€ pour le 10km.

Tous les participants recevront un tee-shirt et une médaille collector.

La répartition des dossards est la suivante :



Réglement 2026

LA
FOULÉE
DES **SACRES**



- 3000 dossards pour le 5 km
- 6000 dossards pour le 10 km

L'organisation se réserve la possibilité d'ajouter quelques dossards supplémentaires en inscription sur place le mercredi 10 et le samedi 13 juin, mais sans maillot ni médaille.

Aucun dossard ne sera envoyé et tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

INFORMATIONS

- Site : www.foulee-des-sacres.fr
- Email : foulee.des.sacres@gmail.com

